

Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007

Rapport d'inspection en vertu de
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée

Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch

Division des opérations relatives aux soins
de longue durée
Inspection des FSLD

Sudbury Service Area Office
159 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Telephone: (705) 564-3130
Facsimile: (705) 564-3133

Bureau régional de services de
Sudbury
159, rue Cedar Bureau 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Téléphone : 705 564-3130
Télécopieur : 705 564-3133

Copie destinée au public

Date(s) du rapport 2 novembre 2020	Numéro d'inspection 2020_782736_0022	N° de registre 015820-20	Type d'inspection Inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques
--	--	------------------------------------	--

Titulaire de permis

Extendicare (Canada) Inc.
3000, avenue Steeles Est, bureau 103, MARKHAM, ON L3R 4T9

Foyer de soins de longue durée

Extendicare Kapuskasing
45, rue Ontario, CP 460, KAPUSKASING, ON P5N 2Y5

Nom de l'inspectrice

AMANDA BELANGER (736)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée à la ou aux dates suivantes : 21 et 22 octobre 2020.

Au cours de cette inspection, les registres suivants ont été inspectés :
- un rapport soumis au directeur concernant une chute de résident avec un changement important dans son état de santé.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : infirmier autorisé/directeur intérimaire des soins, infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés, et préposés aux services de soutien personnel.

L'inspectrice a également effectué une visite quotidienne des aires de soins des résidents, observé la prestation des soins et des services aux résidents, examiné des dossiers médicaux pertinents ainsi que des notes d'enquêtes internes.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Prévention des chutes**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection :

- 0 AE**
- 0 PRV**
- 0 OC**
- 0 RD**
- 0 OTA**

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

- AE —Avis écrit**
- PRV — Plan de redressement volontaire**
- RD—Renvoi de la question au directeur**
- OC — Ordres de conformité**
- OTA — Ordres, travaux et activités**

Le non-respect des exigences prévues par la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (LFSLD).

Émis le 2 novembre 2020

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.